



## Vernissage « De paysans à paysans »

Mercredi, 27 janvier 2010, à Martigny

Samuel Vogel, responsable du secteur Ecologie, OFAG

Referenz/Aktenzeichen: 2010-01-26/130 / can

Mesdames, Messieurs.

Le projet « De paysans à paysans » a été lancé en 2001. Depuis, neuf films ont été produits sur le thème de l'utilisation durable du sol, dont sept ont été tournés en Suisse alémanique et deux, en Suisse romande. Ils ont tous comme point commun d'être centrés sur les agriculteurs et leurs expériences spécifiques. Le film présenté aujourd'hui "Enherbement et gestion des sols viticoles" est le dernier de cette série.

Le sol est une ressource essentielle en agriculture et sa base de production principale. Le maintien à long terme de sa fertilité est donc une des tâches essentielles de la politique agricole. Depuis 1996, une protection appropriée du sol et un assolement régulier font partie des prestations écologiques requises (PER). L'assolement doit être pratiqué de façon à prévenir l'érosion, le compactage et la perte du sol. Une couverture optimale du sol, des mesures de lutte contre l'érosion par les eaux de ruissellement (érosion des thalwegs), ainsi que l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires préservant le sol, permettent de promouvoir l'utilisation durable du sol et, donc, d'assurer la base de l'agriculture.

L'OFAG a élaboré, en coopération avec les stations fédérales de recherche agronomique, un concept «Sol», afin de pouvoir évaluer les effets de la politique agricole sur les activités agricoles et sur le sol. Une utilisation inappropriée du sol par l'agriculture peut gravement détériorer une grande partie de ses propriétés. De nombreuses atteintes au sol peuvent être réparées par une exploitation préservant le sol. Cependant, la régénération est particulièrement difficile si les sols ont été endommagés par l'érosion, le compactage du sous-sol ou par un apport de substances nocives non ou difficilement dégradables. Des données sur la fertilité des sols agricoles font aujourd'hui largement défaut. Il y a cependant des indices selon lesquels les différentes formes de pollution des sols ont augmenté au cours des dernières décennies. En 2008, l'OFAG et l'OFEV ont formulé ensemble les « Objectifs environnementaux pour l'agriculture » (OEA), parmi lesquels des objectifs ayant trait aux polluants présents dans le sol, à l'érosion et au compactage.

Outre l'aspect qualitatif, il faut aussi considérer l'aspect quantitatif. La ressource naturelle qu'est le sol est menacée par l'urbanisation sans frein et le mitage du paysage, en particulier dans les zones le

plus fertiles du Plateau. A cet égard, l'agriculture n'a que très peu de possibilités de s'opposer à cette évolution. Elle doit donc d'autant plus pratiquer un mode d'exploitation inscrit dans la durabilité là où elle est en mesure de décider par elle-même, c'est-à-dire dans la pratique quotidienne.

L'évaluation réalisée dans le cadre du Concept Sol a mis en évidence une nécessité d'agir à l'échelon politique. Des stratégies adaptées sont à l'étude dans le cadre des travaux relatifs au développement du système des paiements (DPD).

Par la mise en place du programme « Utilisation durable des ressources naturelles », la PA 2011 a donné à la Confédération les moyens de soutenir les mesures régionales et spécifiques aux branches visant à accroître l'efficacité - notamment de l'utilisation de l'azote, du phosphore et de l'énergie - et également d'encourager l'utilisation durable du sol. La Suisse dispose ainsi d'un bon instrument pour apporter des améliorations ciblées dans le domaine de l'exploitation agricole là où subsistent encore des lacunes ou des retards à combler. Dans deux cantons, des programmes d'utilisation durable des ressources sont mis en œuvre en ce qui concerne le sol et une nouvelle demande d'autorisation de projet a été déposée. Il est prévu de continuer de renforcer cet instrument dans le cadre du DPD.

Voilà pour l'approche politique. Toutefois ce sont finalement les exploitants eux-mêmes qui décident de la manière dont ils exploitent le sol dans leur pratique quotidienne. C'est là qu'intervient le projet « De paysans à paysans ». Ce sont les agriculteurs qui s'engagent dans leur propre langage et avec leurs convictions personnelles pour une utilisation responsable du sol. Ce sont eux les mieux placés pour le faire de la façon la plus convaincante. En effet, ils savent de quoi ils parlent, car leur savoir repose sur l'expérience et s'est enrichi au cours des nombreuses années de pratique par le dialogue avec les spécialistes des sols et avec leurs collègues.

Ce projet fait appel au sens des responsabilités des agriculteurs. Il encourage l'agriculture durable et améliore sa compétitivité. Or, l'élément clé de la durabilité est une exploitation préservant les sols qui prévient l'érosion et le compactage. L'utilisation de méthodes culturales telles que le semis sous litière, le semis en bandes fraisées ou le semis direct permet en outre de diminuer les coûts.

Nous sommes impressionnés par la qualité et par l'impact des films réalisés au cours des dix dernières années. Nous espérons qu'ils seront bien accueillis par les agriculteurs, que beaucoup d'entre eux s'en inspireront et qu'animés par le même esprit pionnier, ils développeront à leur tour les activités présentées dans ces films. Nous souhaitons plein succès à la direction du projet et à tous les participants au projet. C'est maintenant au tour des associations et réseaux de paysans et aux services de vulgarisation d'entrer en jeu.